

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1870.

RÉVISION DU CODE DE COMMERCE (1).

(LIVRE I^{er}, TITRE IX : *Des Sociétés.*)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. PIRMEZ.

MESSIEURS,

Le titre du projet de Code de commerce qui s'occupe des Sociétés a été adopté par la Chambre après un rapport étendu de votre commission et une discussion approfondie au sein de la Chambre.

Il nous suffit, pour mettre la Chambre à même de se prononcer en parfaite connaissance de cause, de lui indiquer la place de ces documents dans les *Annales* et dans les *Documents parlementaires*.

Voici ces indications :

Projet primitif du Gouvernement n^o 29, 1864-1865, révision du livre I, titre III, *des Sociétés*. Projet de loi n^o 249.

Rapport de la commission spéciale, fait par M. Pirmez, n^o 62, 1865-1866.

Amendements présentés par M. le Ministre de la Justice n^o 28, suppl., 1867-1868.

Discussion générale (*Annales parlementaires*, 1868-1869, pages 50 et suivantes).

Rapport fait par M. Vanhumbeéck sur les amendements de M. le Ministre de la Justice, n^o 27, 1868-1869.

(1) Projet de loi, n^o 14.

(2) La commission est composée de MM. VANHUMBEÉCK, président, VERMEIRE, PIRMEZ, CROYT, VAN ISEHEM, GERRITS et LIENART.

Livre I, titres I, II, III et IV adoptés par la Chambre au premier vote n° 36, 1869-1870.

Amendements nos 66, 68, 71, 74, 77, 80, 82, 86, 87, 89, 90 et 93.

Articles adoptés par la Chambre au premier vote, n° 102.

Rapport fait par M. Dupont sur les amendements, n° 112.

Rapport fait par M. Guillery sur les amendements proposés par M. le Ministre de la Justice (*Sociétés coopératives*), n° 130. — Erratum.

Amendements nos 135, 139, 142.

Livre I, titre III (*Sociétés coopératives*). Articles adoptés par la Chambre au premier vote, n° 146.

Amendements, nos 147, 152.

SÉNAT. Livre I, titres I, II, III et IV, transmis au Sénat, n° 18.

Rapport fait par M. d'Anethan, n° 33.

Livre I, titre III (*Sociétés coopératives*). Projet de loi transmis au Sénat, n° 50.

Discussion : séances des 1, 2, 3, 4, 8, 9, 10, 12, 15, 16, 17, 18, 19 et 22 février, 3, 6, 7 et 8 avril 1870.

Annales parlementaires de la Chambre des Représentants, session de 1869-1870, pages 377 et suivantes, 389, 404, 411, 421, 435, 445, 460, 469, 481, 493, 503, 511, 517, 706, 717, 727, 741 et 751.

Le projet dont le Gouvernement a, par suite de la dissolution, cru devoir saisir la Chambre est celui qu'elle a voté.

Votre commission a, à l'unanimité de ses membres présents, l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,

EUDORE PIRMEZ.

Le Président,

P. VANHUMBÉÉCK.
